

Rapport d'activités 2022 Section enseignement

Le rapport d'activités de la section enseignement du SSP Région Neuchâtel constitue un reflet le plus précis possible des activités menées par le syndicat au cours de l'année écoulée, mais en aucun cas une retranscription exhaustive de l'ensemble de ses actions.

- **Situation cantonale**

Suite à la crise Covid et à la guerre en Ukraine, les finances cantonales, qui n'étaient déjà pas au beau fixe, se sont encore détériorées. Le budget 2023 a été voté avec un déficit de 13,5 millions de francs et sans respecter les limites du frein à l'endettement. Sans compter l'inflation qui a refait son apparition. Afin de renflouer les caisses, les autorités ont décidé d'avancer d'un an l'augmentation à 15% de l'imposition du bénéficiaire des personnes morales. Les budgets futurs s'annoncent sous de mauvais auspices.

- **Commission de travail Conseil d'État – syndicats**

a. Politique salariale du Conseil d'État

La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentant-e-s du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique, dont le SSP.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, le Conseil d'État a octroyé les échelons comme il s'y était engagé dans le cadre du nouveau système salarial.

Lors des **négociations salariales pour 2023**, le Conseil d'État a proposé d'octroyer l'échelon mais, en contrepartie, de ne compenser que partiellement la progression annuelle de l'IPC de 2,9 points (référence : mai), soit 1,8 points (2 points moins la réserve d'indexation de 0,2 point). Au vu de l'augmentation du coût de la vie (sans compter l'augmentation des primes des caisses maladie de 9,5% en moyenne à Neuchâtel, la plus forte hausse du pays), les syndicats se sont opposés avec force à cette décision.

Par ailleurs, la décision du Conseil d'État de geler les « cases roses » en 2023 et de ne les octroyer qu'une année sur deux a fâché le SSP, ainsi que le SAEN, qui rappellent qu'il s'agit d'un engagement du Conseil d'État depuis 2017. Ils demandent qu'elles soient octroyées chaque année jusqu'à la fin du processus, soit en 2023, 2024 et 2025.

Comme le secteur parapublic (santé et social) s'est retrouvé dans une situation beaucoup plus grave, sans pratiquement aucune indexation, la fonction publique a renoncé à se mobiliser pour réclamer une compensation pleine du renchérissement. Mais si la situation devait perdurer en 2023, la réaction serait sûrement tout autre.

b. Autres sujets syndicaux défendus par le SSP :

Le SSP se bat aussi sur plusieurs plans au sein de la commission de travail Conseil d'État – syndicats pour améliorer les conditions et l'environnement de travail de la fonction publique :

En 2022, le SSP a obtenu que l'État s'engage à appliquer les dispositions fédérales en matière de **protection de la maternité et de l'allaitement** (repos, allaitement, interdiction du travail de nuit, etc.). L'application devrait s'effectuer en 2023.

En 2022, le SSP a questionné le **système de classification salariale**, qui n'est pas transparent. Il réfléchit à une action à plus long terme sur le sujet.

Projet de **communication des syndicats au sein de l'État** (administration cantonale + enseignement post-obligatoire) : Lancé en 2017 par le SSP, avec le soutien des autres syndicats, le projet dont le but est de permettre aux syndicats de s'adresser à l'ensemble du personnel, y compris les personnes non syndiquées, a fini par aboutir en décembre 2021

après de nombreuses péripéties. Le Conseil d'État est finalement entré en matière pour deux communications par an (une collective et une individuelle) à l'ensemble du personnel de l'administration cantonale (les enseignant-e-s de l'école obligatoire sont exclu-e-s), sans obligation de cliquer sur un lien pour la recevoir. La mise en œuvre de cette décision était prévue en 2022, mais a finalement été repoussée début 2023.

Protection des lanceurs-euses d'alerte : Le SSP réclame depuis des années une protection des lanceurs-euses d'alerte dans la fonction publique. Le 8 décembre 2021, dans le cadre du débat sur la cour des comptes, le Grand Conseil a adopté une motion intitulée « Création d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte ». Le Conseil d'État a dès lors deux ans pour présenter un rapport au Grand Conseil sur la manière dont il entend protéger les lanceurs-euses d'alerte au sein de la fonction publique et parapublique. Il décide de consulter les syndicats sur le sujet et le SSP répond à cette sollicitation. Le SSP attend dès lors la proposition que le Conseil d'État s'est engagé à lui soumettre en consultation.

Télétravail : Suite à la pandémie de Covid 19 qui a instauré le télétravail, le personnel souhaitait pouvoir bénéficier de manière durable d'un droit au télétravail. Le SSP a donc demandé à l'État d'autoriser officiellement le télétravail. En juillet, une directive est entrée en vigueur (max. 40% du taux en télétravail), avec promesse d'effectuer un bilan après un an. En 2022, le SSP a réclamé ce bilan mais le Conseil d'État l'a repoussé pour cause de surcharge du SRHE. Le SSP réitérera sa demande en 2023.

Actuellement, le SSP est le syndicat de la fonction publique qui fait majoritairement des propositions et se bat sans cesse pour défendre les droits et acquis de la fonction publique (enseignant-e-s et personnel de l'administration cantonale) et pour proposer des améliorations. La secrétaire syndicale du SSP est moteur dans cette commission et trouve des synergies efficaces avec les autres syndicats, notamment avec celui de la Police judiciaire sur l'égalité femmes-hommes.

Les représentant-e-s du SSP-enseignement dans cette commission sont Laure Galley et Claude Grimm.

- **Congé maternité non tronqué de la fonction publique :**

En 2021, le SSP se bat pour améliorer le congé maternité de la fonction publique avec le dépôt le 1er septembre 2021 d'une motion populaire demandant de faire débiter le congé maternité (de 17,4 semaines) le jour de l'accouchement et de supprimer la réduction jusqu'à 24 jours du congé maternité en cas d'absence maladie avant l'accouchement.

Parallèlement, un projet de loi est déposé au Grand Conseil demandant la même chose. La droite entre en matière pour faire débiter le congé maternité le jour de l'accouchement, mais veut en contrepartie raccourcir le congé maternité pour toutes les fonctionnaires. C'en est trop !

Le 25 janvier 2022 a lieu dans la cour du Château une manifestation pour exiger un congé maternité non tronqué et non raccourci : le SSP a fédéré l'ensemble des syndicats, les partis de gauche et les mouvements féministes pour s'opposer au projet de la droite de raccourcir la durée du congé maternité de la fonction publique de 17,4 à 16 semaines contre le de débiter le jour de l'accouchement. Cette attaque contre les droits sociaux des fonctionnaires est inacceptable ! La mobilisation a été un succès. De nombreux médias ont couvert la manifestation et grâce à la pression exercée par la société civile, le Grand Conseil – à majorité de droite – a finalement accepté la proposition du SSP et de la gauche.

- **Journée syndicale des enseignant-e-s le 2 novembre 2022**

Chaque année, les enseignant-e-s neuchâtelois-e-s se réunissent en assemblée avec leur syndicat.

Au programme de la journée syndicale des enseignant-e-s du 2 novembre 2022, après les informations syndicales de l'année écoulée, nous avons assisté à une conférence de Philippe Losego, professeur ordinaire de sociologie de l'éducation à la HEP-Vaud, intitulée « Les enseignant-e-s et l'inclusion : la place du mort ou du passager ? ». Cette conférence a traité

du rôle paradoxal donné à la profession enseignante dans les politiques d'inclusion : désignée comme actrice principale, elle n'est cependant pas traitée comme un interlocuteur valable et se voit surchargée par les rôles qui devraient incomber aux médecins et aux psychologues ; pire, elle voit ses conditions de travail s'aggraver, sans aucune décharge supplémentaire, ni revalorisation salariale !

Pour la première fois depuis plusieurs années, le SSP a mis sur pied un après-midi thématique. Celui-ci a porté sur la rénovation du cycle 3 et s'est déroulé en présence de député-e-s de tous les partis. L'objectif était de faire un bilan de la réforme après plus de 7 ans et de définir une stratégie pour améliorer ou revoir cette réforme qui ne remplit pas les objectifs fixés par l'État. Le constat est partagé par les député-e-s et le SSP espère qu'il sera possible de trouver des alliances politiques pour faire évoluer la situation.

- **Projet de nouvelle évaluation des fonctions dans l'enseignement**

Une nouvelle évaluation des fonctions enseignantes à l'école obligatoire et post-obligatoire a débuté en 2017, à la suite de la grève de 2016 contre la grille salariale. Après une première phase d'analyse des fonctions avec la méthode ABAKABA, censée assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, s'en est suivie la phase de transposition dans la grille salariale. Il a fallu attendre fin 2020 pour que la commission de négociation entre en fonction, avec trois représentant-e-s pour le SSP (Laure Galley, Hossein Kardan et Daniel Ziegler). Les soi-disant négociations entre le DEF et les syndicats SSP et SAEN pour la transcription de ces fonctions dans l'échelle salariale ont dû se faire sous pression du temps, en moins de 6 mois ; elles se sont avérées difficiles et n'ont pas abouti, car les communes ont refusé la proposition de compromis des 2 syndicats. Le problème est que le DEF voulait faire supporter cette révision, dévisée à environ 10 millions par année, pour quelque deux tiers par les enseignants eux-mêmes. Le Conseil d'État voulait que cette évaluation se fasse à coûts neutres pour l'État, mais le SSP avait refusé de participer à la commission paritaire dans de telles conditions. Les syndicats se sont mis d'accord pour répéter leurs revendications : qu'il n'y ait pas de perte salariale pour les enseignants neuchâtelois, qui sont toujours parmi les plus mal lotis de Suisse. La même résolution a été votée par la base du SSP lors des journées syndicales de novembre 2019, 2020, celle en ligne de fin avril 2021 et 2022.

Le SSP et le SAEN ont refusé la proposition du DEF qui veut que certains collègues voient leur traitement revu à la baisse pour que le Conseil d'État puisse revaloriser celui d'autres collègues ; ils ont demandé qu'il y ait prioritairement une revalorisation des enseignants des degrés 1 et 2H (une vieille promesse du DEF). Aucun accord n'a pu être trouvé avant la fin de la législature au printemps 2021. En outre, le Conseil d'État tente de faire l'amalgame avec un autre dossier, celui des « cases roses » (dernières annuités bloquées depuis janvier 2017), où il n'a libéré qu'une première case rose en janvier 2022, alors même qu'il s'était engagé à les octroyer toutes, année après année.

En 2022, les communes reprennent le projet du Conseil d'État et font une nouvelle proposition en août : les enseignant-e-s actifs-ves, qui verraient leur fonction rétrogradée (baisse salariale après 5 ans) avec la nouvelle évaluation des fonctions, maintiendraient leur salaire, mais sans la progression. « Seul-e-s » les nouveaux enseignant-e-s seraient impacté-e-s. Le reste du projet n'est pas modifié. Le SSP se prononce contre cette proposition, qui ne revalorise pas suffisamment les 1-2H et pénalise toujours les enseignant-e-s de 3-8H, qui sont à plus de 90% des femmes.

En novembre 2022, le canton et les communes consultent officiellement les syndicats pour connaître leur position sur ce « nouveau » projet. Le SSP réitère sa position votée à 4 reprises par la base. Une décision des autorités devrait intervenir en 2023.

- **Rénovation des filières du cycle 3**

Depuis l'introduction de la réforme du cycle 3 en 2015, le constat généralisé d'échec continue d'inquiéter le SSP, qui a décidé d'empoigner sérieusement le dossier.

Un bilan de la réforme (rapport d'information) devant être présenté au parlement en 2023, le SSP a décidé de profiter de cette occasion pour mobiliser sur le sujet. Il a réfléchi à une stratégie pour mobiliser les enseignant-e-s et contraindre les autorités cantonales, qui jusqu'ici ont été sourdes à nos demandes, à revoir leur réforme. Dans un premier temps, le SSP a présenté le 10 février 2022 à la cheffe du Département, lors d'une rencontre DFDS-syndicats-CDC-IP, un bilan de la réforme accompagné de revendications claires : la création d'un groupe de travail ad hoc pour réfléchir au sujet, le lancement d'un questionnaire aux enseignant-e-s pour avoir leur avis, etc. Par ailleurs, le SSP a décidé de lancer des actions (ex. pétition) pour demander de revoir la réforme et d'effectuer une campagne de sensibilisation auprès des parlementaires, etc.

En novembre 2022 lors de la journée syndicale, le comité du SSP organise une rencontre entre des enseignant-e-s du cycle 3 et des député-e-s de tous les partis. Le constat est unanime : la rénovation du cycle ne donne pas satisfaction. Il est aussi décidé, de concert avec la FAPEN, de lancer une pétition pour demander que les enseignant-e-s soient entendu-e-s dans le cadre du bilan du Département sur la rénovation du cycle 3.

- **Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)**

Le statut des enseignant-e-s du CMNE est relativement précaire. En effet, leur taux d'activité découle directement du nombre d'élèves inscrits et peut varier chaque année, engendrant parfois des situations individuelles difficiles.

Un groupe de travail, qui a été réactivé en novembre 2021, planche sur des mesures pour améliorer le statut des professeurs. Après le départ de l'ancien directeur Sylvain Jaccard en juillet 2021 et une consultation du personnel pour définir les projets sur lesquels poursuivre les investigations (qui n'a pas permis de départager les différents projets), le groupe de travail a poursuivi ses travaux sous la nouvelle direction de Nicolas Farine. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises en 2022 et ses réflexions tendent à favoriser le modèle actuellement appliqué à la Fondation de l'enseignement de la musique (FEM), qui assure 90% du salaire l'année qui suit la baisse du nombre d'élèves. Mais rien n'est décidé à ce stade. Les représentant-e-s du SSP dans ce GT sont Jean-François Lehmann et Claude Grimm.

- **Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)**

Après plusieurs années de construction, le Centre professionnel neuchâtelois (CPNE) est officiellement créé à la rentrée scolaire 2022-2023. Le personnel enseignant, mais aussi administratif, est toujours aussi critique par rapport à cette fusion, qui n'apporte pas de réelle plus-value et pose au contraire de nombreux problèmes.

Au printemps 2022, 47,5% du personnel administratif et technique du CPNE a répondu à un questionnaire du SSP qui lui a été envoyé par courriel. Les résultats montrent :

- Des problèmes de communication, besoin d'une communication transparente
- Un questionnement quant à l'uniformisation, perte d'identité
- Un manque de consultation et d'écoute du personnel
- Des processus administratifs lourds et compliqués

Le constat des enseignant-e-s rejoint celui du personnel administratif.

L'insatisfaction grandit, au point que le personnel qui peut se le permettre cherche des débouchés ailleurs.

Depuis août 2022, un comité de coordination CPNE - syndicats (SSP et SAEN) a été créé, avec pour objectif de remonter les problématiques qui se posent sur le terrain. Pour le SSP,

les représentant-e-s des enseignant-e-s sont Ann Schaub (Pôle santé-social), Hossein Kardan (Pôle technique) et Claude Grimm (secrétaire du SSP).

- **Hautes écoles**

HE-Arc : Le SSP participe aux séances de la commission de travail du conseil du personnel, qui depuis le printemps 2018 est présidée par le ministre jurassien Martial Courtet et soutient le personnel dans certaines de ses démarches. Il suit plusieurs dossiers au sein de la HE-Arc.

UniNE : Le SSP développe peu à peu un travail syndical à l'UniNE, même si sa présence reste encore modeste. En 2022, plusieurs séances ont été organisées avec l'Association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel (ACINE).

En septembre 2022, une enquête de l'UniNE sur les doctorant-e-s a été publiée. Elle montre notamment que les doctorant-e-s ont une charge de travail démesurée. L'idée est que ce rapport serve de base pour des revendications futures auprès du rectorat.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne nationale du SSP « Stable Jobs – Better Science », la section enseignement du SSP-RN a organisé le 7 novembre 2022 une conférence sur le chômage et la précarité dans les universités, en présence d'Aïïcha Brügger, de l'Association des défense des chômeurs-euses (ADCN) et Antoine Chollet, militant SSP et maître d'enseignement et de recherche à l'Institut d'études politiques à UNIL. Une nouvelle soirée, probablement sur la question du harcèlement, est prévue au printemps 2023.

HEP-BEJUNE : Les relations entre le rectorat et les syndicats sont compliquées, ceci alors que la HEP-BEJUNE traverse une période complexe.

Présentation des syndicats à la HEP-BEJUNE : Après une suspension à partir de 2019 des présentations du SSP et des autres syndicats aux étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE (par repréailles du rectorat suite à des critiques des syndicats), une présentation on-line a finalement pu avoir lieu en 2021. En 2022, la présentation a été également eu lieu on-line le 30 mars en présence d'étudiant-e-s (sur inscription) de toutes les filières.

- **Groupes de travail et commissions du DEF / DFDS**

a. **Rencontres DEF/DFDS – syndicats – CDC-IP**

Ces rencontres réunissent la Cheffe du DEF/DFDS, ses chef-fe-s de services, un-e ou deux représentant-e-s de la CDC-IP, ainsi que les deux syndicats d'enseignant-e-s (SSP et SAEN).

Voici quelques-uns des thèmes qui ont été abordés par le SSP en 2022 :

- Bilan de la rénovation du cycle 3 effectué par le SSP et demande de création d'un groupe de travail du DFDS sur le sujet (refusé par le DFDS).
- Le SSP a effectué un bilan intermédiaire très critique de la formation Edascol et demandé des améliorations de cette dernière.
- Point de situation Covid : questions sur les camps de ski, le manque de protection de la santé des enseignant-e-s, les problématiques liées aux élèves avec autorisation de ne pas porter le masque, etc.
- Accueil des élèves ukrainiens dans les classes et ses conséquences en termes de pénibilité pour les enseignant-e-s : nombre d'élèves ukrainiens par classe, familles ukrainiennes installées majoritairement dans le Haut, manque d'appareils de traduction, etc.

- Suite au constat que de nombreux élèves ne vont pas bien, demande de soutien psychologique pour les élèves par l'équipe médicale des écoles.
- Suivi des dossiers en cours : processus de révision de la déduction salariale de 15% pour les enseignant-e-s non titré-e-s; projet de nomination des enseignant-e-s après deux ans dès 50% de poste; pondération des effectifs selon le nombre d'élèves BEP, PPI, etc; COPIL épuisement professionnel + Job stress analysis (CAPPES); priorité à l'engagement des enseignant-e-s (partiellement) nommé-e-s et des enseignant-e-s formé-e-s)
- CPNE : questions des indices, problèmes liés à Konvink, bilan très mitigé du CPNE
- Épuisement professionnel des enseignant-e-s : demande de réactivation du COPIL épuisement professionnel
- Demande d'obtenir des statistiques concernant les absences de longue durée des enseignant-e-s

Le SSP y est représenté par la secrétaire régionale (Claude Grimm), ainsi que par plusieurs membres du comité (ou du comité élargi) qui s'y relaient selon les sujets.

b. COPIL « Une école pour tous – vers une école inclusive »

Le COPIL sur l'inclusion scolaire a été créé par la cheffe du département et a débuté ses travaux en juin 2022. Il est sous la responsabilité de Tiago Cordas, chef de service adjoint du Service de l'enseignement obligatoire (SEO). Les différentes entités impliquées dans ce projet (directions, OES, conseillers communaux, etc.) y sont représentées aux côtés des syndicats. Odile Rusca représente le SSP.

En 2022, il y a eu deux rencontres, en juin et en septembre. Une modification de l'arrêté concernant le subventionnement des classes dans la scolarité obligatoire a été soumise à consultation aux membres du COPIL. Le projet prévoyait notamment de supprimer toute mention aux classes spécialisées, ce que le SSP a refusé avec force. Le projet de nouvel arrêté a d'ailleurs été refusé à une large majorité de la commission. Le DFDS n'a donc pas été en mesure de passer cet arrêté en force.

Ce groupe va continuer de se réunir et de travailler sur le thème de l'inclusion scolaire. Nous pouvons affirmer que le rythme de travail est lent et que pour l'instant rien n'a réellement avancé.

c. Groupe de pilotage relatif à la rénovation du cycle 3

Bref historique

Ce GP effectue le suivi de la rénovation du cycle 3 selon le mandat du 09.02.2022. Des directeurs du cycle 3, des représentants du SEO, du SFPO et de l'OCOSP ainsi que les deux syndicats d'enseignants (SSP et SAEN) y sont représentés. Valérie Leimgruber y représente le SSP.

L'histoire de ce GP est en partie liée avec la rénovation du cycle 3. Il accompagne le suivi de cette rénovation, les ajustements à mettre en œuvre, les thématiques connexes. Ont été évoqués les quelque 90 groupes de travail œuvrant avec les différents partenaires de l'école au sein du SEO. La convocation des différents groupes se veut flexible en fonction des dossiers à traiter.

Projet « favoriser la réussite scolaire au cycle 3 » : repenser l'évaluation et la promotion.

Depuis la présentation du projet « favoriser la réussite scolaire au cycle 3 », l'ANEDES a envoyé un courrier à la cheffe de département pour validation des travaux en cours. La

réponse du DFDS salue l'esprit du projet et invite à ce que les réflexions soient versées dans les groupes ad hoc.

La question de la mise en œuvre du projet d'arrêté, en réflexion dans le sous-groupe évaluation cycle 3 a été évoquée. La volonté d'élaborer un concept cantonal et de poursuivre la réflexion déjà menée aux cycles 1 et 2 a été saluée, mais le groupe souhaite connaître la stratégie prévue pour accompagner le corps enseignant. Il conviendrait d'exemplifier les démarches avant de mettre en œuvre un arrêté de façon prématurée. La manière dont les enseignant.e.s pourront se saisir d'un nouvel arrêté est un point stratégique et sensible. Le groupe attire également l'attention sur la question du statut de la 8e année. Ces questions sont fondamentales pour le SEO : une fois les formations Edascol achevées, il s'agira d'identifier les éventuels besoins auprès des enseignant.e.s et de laisser aux réflexions le temps de la maturité. Accompagner les nouvelles pratiques, montrer qu'elles font sens et faire évoluer la communication avec les parents sont également de précieux leviers.

A été précisé que les travaux du sous-groupe évaluation cycle 3 s'inscrivent dans un temps suffisamment long pour permettre la bonne information et l'adhésion de tou.te.s les partenaires. Les discussions en sont aux prémises. Des expériences sur une nouvelle façon d'évaluer vont d'ailleurs être menées : on peut déjà faire évoluer les pratiques dans le cadre légal actuel. L'idée est que l'arrêté soit reçu comme la continuité de ces travaux.

Les directions du cycle 3 ont conçu trois groupes de travail en lien avec le projet de réussite au cycle 3 : le premier prend en charge le management du projet, le deuxième s'intéresse à la philosophie et à la clarification des concepts pour une communication claire et efficace et le troisième à l'élaboration d'outils concrets.

Le groupe a évoqué la responsabilité de l'école à « donner envie », à montrer que l'on va vers une amélioration.

d. **COFIL « Évolution de la maturité gymnasiale »**

En préambule, relevons le SSP défend le modèle 11+4 et s'oppose au resserrement des conditions d'accès aux lycées (démocratisation), selon le vote consultatif effectué lors de la journée syndicale de novembre 2021.

A noter encore que le RRM et l'ORM (respectivement le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité et l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité), qui contiennent les éléments concernant l'harmonisation de la durée minimale des études, ont fait l'objet d'une audition auprès des cantons en 2022, avec une décision attendue à fin juin 2023. Le SSP a répondu à la consultation.

Le COFIL « Évolution de la maturité gymnasiale », qui a débuté ses travaux en août 2021, s'est réuni à deux reprises en 2022.

En 2021 et début 2022 (3 séances), les travaux du COFIL ont consisté à prendre connaissance d'un certain nombre d'informations (modèles appliqués en Suisse, premières analyses SWOT des deux modèles, résultats des étudiant.e-s dans les hautes écoles, impacts financiers des deux modèles, expériences bernoise (10+4) et genevoise (11+4)) et à en discuter.

Lors de la séance du 14 novembre, la Conseillère d'État a surtout relevé que le Conseil d'État avait refusé d'augmenter la durée du lycée puisque c'est, selon lui, une prérogative cantonale. Pour l'instant le Conseil d'État attend la réponse de la Confédération concernant l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM). Pour Mme Graf, il est clair que si la Confédération veut imposer un lycée en 4

ans, elle trouvera une base légale. Il faut donc s'y préparer, notamment au niveau des bâtiments, même si la mise en place de cette nouvelle maturité ne se fera pas avant plusieurs années.

C'est seulement lorsqu'on connaîtra de manière certaine la durée du lycée dans le canton que le Conseil d'État étudiera les voies 10 + 4 ou 11 + 4.

La prochaine séance du COPIL a été fixée en août 2023.

Pierre Monnat (LBC) représente le SSP dans ce COPIL.

e. COPIL prévention et gestion du stress auprès des enseignants et des directeurs de l'enseignement obligatoire et postobligatoire du canton de Neuchâtel

Malgré nos demandes réitérées systématiquement à chaque rencontre avec Mme Graf, ce COPIL n'a plus été convoqué par notre nouvelle Conseillère d'État ; la dernière séance date du 6 juillet 2020, sous la présidence de Mme Maire Hefti... C'est ainsi que le Département et les communes se soucient de nos conditions de travail et de notre épuisement au travail !

Si ce groupe a été mis sur pied en 2015, c'est que le nombre d'absences de longue durée – dont la majorité ont pour cause l'épuisement professionnel – avait atteint une hausse de 80% en dix ans !

Pour donner suite à une demande du SSP, tous les enseignant-e-s et directions du canton ont reçu un questionnaire dont les résultats ont clairement montré qu'il y a surcharge de travail ! Le SSP a consulté les syndiqué-e-s lors de l'AG d'avril 2017 pour choisir 3 propositions visant à améliorer la situation pour chacun des 6 différents axes retenus. Les demandes les plus plébiscitées étaient d'avoir une pondération des effectifs en fonction du nombre d'élèves BEP par classe, plus d'autonomie dans l'enseignement et l'organisation d'activités hors-murs et un allègement des tâches administratives obligatoires.

Les travaux de ce COPIL ont débouché fin mai 2017 sur un projet de plan d'action, puis est sorti en février 2018 le plan d'action final, avec les mesures chiffrées, qui ont bénéficié d'un calendrier d'application.

Mais depuis, les communes ont refusé d'appliquer la mesure la plus coûteuse, celle concernant les effectifs des classes qui accueillent des élèves BEP, au bénéfice de PPI. Laure Galley, la représentante du SSP dans ce GT, a relayé lors des 4 dernières années l'impatience de ses collègues de voir enfin certaines mesures être déployées sur le terrain. En effet, la pénibilité dans les classes ne s'est pas amoindrie, bien au contraire ! Fatigué de tant d'inaction, le SSP a décidé de lancer lors de la journée syndicale du 2 novembre 2022 une motion populaire intitulée « Prévenir l'épuisement professionnel des enseignant-e-s », qui demande au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'État de :

- Mettre en œuvre au plus vite le plan d'action contre l'épuisement professionnel élaboré lors de la précédente législature
- Veiller, dans le cadre de sa fonction de surveillance, à ce que les cercles scolaires l'appliquent bel et bien.

Elle sera déposée en 2023.

f. Conseil scolaire :

Le Conseil scolaire, qui réunit des représentants des autorités scolaires des cercles scolaires, des député-e-s et des représentant-e-s des syndicats notamment, s'est réuni à deux reprises en 2022. Claude Grimm, secrétaire syndicale, y représente le SSP.

Lors de la séance du 22 mars, le Département a présenté le projet d'école inclusive, mené par Tiago Cordas, ainsi que le rapport 21.026 « Pour une école de l'égalité ».

Mme Maire-Hefti a effectué un bilan de législature. Enfin, la formation obligatoire EDASCOL sur l'évaluation a été présentée.

Le 3 novembre, le thème de la sécurité des données électroniques des élèves a été abordé sous différents angles : Les différents sous-systèmes de l'informatique administrative scolaire, par M. F. Frey, chef de l'informatique scolaire et de l'organisation) ; les aspects sécuritaires liés à chacun de ces sous-systèmes, par M. D. Crevoisier, chef du service informatique de l'Entité neuchâteloise ; les différentes responsabilités des uns et des autres face aux données, par M. Ch. Flückiger, préposé à la protection des données et à la transparence des cantons du Jura et de Neuchâtel.

Le constat est qu'il y a encore de nombreux défis à relever dans ce domaine, notamment en matière de protection des données et d'efficacité de ces plateformes pour les enseignant-e-s notamment.

g. Groupe de travail sur l'évaluation

Ce groupe est piloté par Mme Droz-Giglio (secondée par de nombreuses personnes chargées de projets). Son temps de travail a baissé et elle souhaite espacer les séances, au contraire des autres membres (les directions en particulier) qui désirent accélérer le rythme pour avancer dans les projets.

EDASCOL : la formation des enseignants se poursuit, il reste les modules que les enseignant-e-s peuvent choisir (proposés par les cercles scolaires, la HEP-BEJUNE ou autres modalités). Selon la HEP et certaines directions, les retours des enseignants semblent plutôt positifs alors que le SSP observe de grandes réserves sur le terrain. Que penser de cette différence de perception ?

Sous-groupes thématiques :

- **Document des acquis de connaissances et de compétences (années 1 à 11) :** Ce document deviendra un outil professionnel uniquement. Un « folio » amélioré sera proposé aux enseignant-e-s qui souhaitent utiliser un document standardisé et des recommandations seront transmises à ceux-celles qui souhaitent une forme libre. Pour le C3, le DACC sera facultatif. Ce sous-groupe est en pause depuis le début de l'année scolaire 2022-2023.
- **Révision des codes à l'interne des cycles (années 3-7) :** Ce groupe est clos. Les modifications sont les suivantes : passage à 4 descripteurs dans le document « évaluation-bilan » de la 3e à la 7e (semestre), comme c'est déjà le cas dans les bulletins annuels. Les descripteurs seront les codes A, B, C et D avec le texte utilisé en fin de 4e année. Entrée en vigueur : août 2024.
- **Cycle 3 :** peu d'évolution et pas encore de propositions concrètes. Les discussions tournent autour d'un passage automatique en cours de cycle et sur le fait de supprimer les notes dans les disciplines sans niveaux. Le souhait est de tenir compte de la progression de l'élève. Le groupe travaille sur de nouveaux arrêtés et règlements.
- **Éducation numérique :** l'ajout de la discipline « médias, science informatique et usages » (MIU) ne devrait pas porter préjudice aux élèves quant à une décision

de non-promotion en fin de 4e et de 8e. Les règlements devront être adaptés, ainsi que les bulletins.

- **Enseignement spécialisé et élèves BEP** : Ce nouveau sous-groupe va démarrer en 2023. Il est lié à l'enseignement spécialisé et aux différentes mesures pour les élèves dans le cadre de la demande de projet « une école pour tous - vers une école inclusive » signée par Crystel Graf le 4 mai 2022. Aline Girardbille représentera le SSP dans ce sous-groupe.
- Information aux parents : Ce sous-groupe n'a toujours pas démarré.

Marie Guinand (C1), Zoé Bachmann (C2), Coralie Jeanneret (C3), Geoffrey Fivaz (C1), Grégoire Desmeules (C3) et Anne Chollet (C2) représentent le SSP dans ce groupe et ces sous-groupes de travail.

h. Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP) et Commission consultative cantonale de l'orientation scolaire et professionnelle (CCCOSP)

Le CCFP et le CCCOSP se réunissent une fois par année et suivent l'évolution de la formation professionnelle et de l'orientation scolaire et professionnelle dans le canton. Ils sont constitués de représentants des milieux de la formation professionnelle (directions d'écoles), des milieux patronaux (CNCI, FNE, etc.) et des syndicats, des conseillers communaux en charge de l'éducation, des directeurs d'écoles et d'institutions neuchâteloises, de député-e-s, etc.

En 2022, le Département a décidé que le Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP) et la Commission consultative cantonale de l'orientation scolaire et professionnelle (CCCOSP) se réuniraient ensemble. La seule séance de l'année a eu lieu le 8 novembre avec à l'ordre du jour :

- Situation de l'orientation dans le canton (l'OCOSP en quelques chiffres)
- L'évolution des prestations et nouveautés ; l'événementiel dans le rétro et à venir
- L'OCOSP et VitamiNE
- Recueil sur la formation professionnelle 2022-2023
- Certificat professionnel pour adulte : stratégie cantonale en matière de formation continue des adultes : point de situation.

Depuis le début de la nouvelle législature, Hossein Kardan représente le SSP dans le CCFP et Claude Grimm dans le CCCOSP.

- Motions populaires « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion scolaire pour les élèves en difficulté » et « Pour des effectifs des classes revus à la baisse » !

Fâché par la décision du Grand Conseil du 3 novembre 2021 de rejeter sa pétition « Pour une inclusion scolaire réaliste, réfléchie et dotée de moyens », le SSP a décidé de lancer, lors de la journée syndicale de novembre 2021, deux motions populaires sur des sujets similaires :

- a. Motion populaire « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté » : le SSP a les signatures nécessaires mais ne l'a pas encore déposée, car il attend pour ce faire que le débat sur l'inclusion scolaire soit davantage avancé.
- b. Motion populaire « Pour des effectifs des classes revus à la baisse ! » : elle a été déposée en décembre 2022 munie de 611 signatures et sera débattue au Grand Conseil en 2023.

- Commission fédérative Formation, éducation et recherche

Chaque année, Laure Galley rencontre à trois-quatre reprises les autres représentants des comités enseignants de nombreux cantons de Suisse (NE, VD, BE, ZH, BS, LU, SG, SH et

parfois GE, TI et bientôt FR). Ils sont accompagnés de plusieurs secrétaires régionaux, centraux et du nouveau secrétaire fédératif, M. Fabio Hoehner. C'est dans cette commission que sont choisis les thèmes récurrents à débattre et à défendre au niveau national, puis dans les cantons respectifs, comme les effectifs des classes, la numérisation, la pénibilité de notre profession ou encore l'austérité budgétaire qui mine depuis plus de 15 ans les budgets de l'enseignement.

Une nouvelle organisation a été proposée depuis fin 2021 : une section choisit un thème mobilisateur (après la numérisation, la formation en prison dans l'exécution des peines en novembre) et organise une matinée dans son canton, avec une conférence et un débat. Cette première partie est ouverte à tous les membres de la section qui organise et aux collègues intéressés des autres cantons. Vous êtes les bienvenus ! L'après-midi, seuls les membres de la commission se retrouvent, pour tirer un bilan et discuter de la suite.

Une conférence fédérative a lieu tous les 4 ans et regroupe les collègues de toutes les sections de Suisse ; celle de 2018 à Neuchâtel « Laissez-nous enseigner ! » est toujours d'actualité et vient d'être médiatisée en mai, à cause de la pénurie d'enseignants, due à l'épuisement professionnel. Des chiffres alarmants ont été donnés lors de la commission du premier juillet et près de 2000 enseignants ont été engagés pour la rentrée, rien que dans les cantons de BE et ZH, sans avoir de formation pédagogique (principalement des ASE) ou 29 % n'ont pas le bon titre. Les cantons alémaniques cherchent des enseignants de français ! La dernière conférence, qui a eu lieu à Zurich début avril 22, a été un moment privilégié pour retrouver nos collègues et pour débattre de thèmes très variés, qui vont de l'accueil de la petite enfance, à la situation de précarité des assistants des Universités (Stable Jobs - Better Science), en passant par une école inclusive et pour tous, aussi pour les réfugiés et pas que pour ceux qui viennent d'Ukraine. Le SSP a des membres à tous les niveaux de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche. C'est notre principal atout !

12 Activités diverses

16.1. Jubilaires :

Depuis 2020, en raison de la pandémie, la soirée des jubilaires n'a pas pu être organisée. Il était prévu d'organiser un souper en automne 2022, mais il a finalement été reporté au 27 avril 2023, avec quatre ans de jubilaires en même temps (2020, 2021, 2022 et 2023).

- Organisation de la section enseignement et du SSP-RN :

A. Comité enseignement

Le comité est l'organe décisionnel de la section enseignement. C'est lui qui décide des grandes orientations du SSP au niveau de l'enseignement.

Il se réunit en moyenne une fois par mois pour discuter de toutes les thématiques en lien avec l'enseignement. Celles-ci peuvent provenir des préoccupations que nous remontent les membres ou être imposées par le Département en fonction des orientations, des décisions ou des réformes prévues ou en cours. Le comité débat aussi des thématiques abordées dans les différents groupes de travail du Département, décide des sujets qui seront abordés lors des rencontres DFDS-syndicats-CDC-IP, participe aux négociations avec le Département et avec le Conseil d'État (politique salariale, conditions de travail, etc.), répond aux consultations du Département, prépare la Journée syndicale, etc. Le nombre de sujets qu'il aborde dépend de la vitalité de la section et de ses membres.

Lorsqu'il estime que les membres doivent être consultés sur un ou des sujets importants, le comité peut convoquer une assemblée générale.

Présidence : Vacante
 Membres : Bachmann Zoé (cycle 2)
 Chollet Anne (cycle 2)

D'Epagnier Angélique (cycle 3)
Galley Laure (cycle 2)
Kardan Hossein (secondaire 2/ CPNE)
Lehmann Jean-François (Conservatoire de musique neuchâtelois)
Marcone Andrea (cycle 3)
Rusca Odile (cycle 3, enseignante spécialisée)
Schaub Ann (secondaire 2/ CPNE)

A noter que plusieurs membres fonctionnent comme personnes ressources et interviennent ponctuellement sur diverses thématiques (cycle 3, écoles professionnelles, hautes écoles, etc.), sans être directement membres du comité.

B. SSP-RN (région Neuchâtel)

Le SSP-RN regroupe les sections neuchâteloises du SSP (santé, énergie, administration cantonale, enseignement, personnel communal, etc.).

- **Comité du SSP-RN** : Laure Galley représente la section enseignement au comité du SSP-RN.
- **Assemblée des délégué-e-s du SSP-RN** : La section enseignement a droit à 7 représentants à l'assemblée des délégués de la région. Pour 2022, il s'agit d'Andrea Marcone, Patrick Bourquin, Laure Galley, Hossein Kardan et Marie Guinand (remplaçante). Trois sièges sont à pourvoir.

C. Représentation dans les instances nationales :

- **Assemblée des délégués du SSP de la fédération nationale** : Patrick Bourquin y représente la section enseignement.
(Il y a 2 sièges pour la Région Neuchâtel)
- **Commission fédérative Formation, éducation et recherche** : Laure Galley y représente la section neuchâteloise.

D. Secrétariat de la section enseignement

Depuis mars 2015, Claude Grimm est la secrétaire syndicale de la section. Elle assume l'organisation et la coordination de la section ; l'accompagnement et le soutien des membres (situations individuelles, dossiers collectifs) ; la relation avec les autorités scolaires et politiques ; la participation à des groupes de travail, commissions ; relations avec les médias ; etc.
Elle est par ailleurs aussi en charge de la section administration cantonale.

La Chaux-de-Fonds, le 8 mai 2023